# Comment chiffrer un dommage corporel ?

**Vendredi 10 octobre 2025**
**de 9h15 à 17h30**

eurojuris.fr

**Animé par :**

**Jean-Marc SARAFIAN,**
Spécialisé en dommage corporel, ancien assureur et réassureur, ancien Président du Comité Corporel France Assureurs
**Et Anne-Sophie DUVERGER,**
Spécialisée en réparation du dommage corporel, avocat associée au Barreau des Hauts-de-Seine – Cabinet CRTD & Associés

**Organisé par :**
**Xavier LEDUCQ**
Avocat à Paris et spécialiste en droit des assurances
Cabinet CRTD & Associés
Responsable de la commission Assurances et Responsabilité

**Horaires :**

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
**Soit 7 heures de formation**

**Lieu :**

**Eurojuris – Wojo :** 82 avenue du Maine - 75014 PARIS

**Spécialités / compétences :**

Préjudice corporel, Assurances

**Public visé**

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires.

**Pré-requis**

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

**Renseignements :**

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

**Prise en charge :**

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

*Validité du programme du 2 juin au 31 octobre 2025– Version 1*

EUROJURIS FRANCE

## Programme du séminaire

**Objectifs :** cette formation a pour objectifs d'aborder sous un angle juridique et pratique les thématiques actuelles majeures de la réparation du dommage corporel dans le cadre de la loi Badinter et en droit commun.

**Les thématiques au cœur de l'actualité doctrinale et jurisprudentielle**

**Introduction**

**I - Liquidation du dommage : aspect doctrinaux et jurisprudentiels, tendances actuelles**

Section 1 : La nomenclature Dintilhac : pourquoi reste-t-elle la fondation essentielle de la structuration du dommage indemnisable
Section 2 ; Le DFP, objet d'une discussion de principe insistante
Section 3 : L'assistance Tierce-personne ou une divergence de vue toujours vive sur la question des coûts
Section 4 : Pertes de gains professionnels actuels (PGPA) et futurs (PGPF), ou la complexité de la nature et du chiffrage du préjudice professionnel
Section 5 : L'aide à la parentalité : où en sommes-nous aujourd'hui ?
Section 6 : La capitalisation des pertes futures, une confusion grandissante au fil de la publication des barèmes

**II - La procédure d'offre d'indemnité de la loi Badinter**

**CONCLUSION GÉNÉRALE**

***Déroulé horaire de la journée :***

# Comment chiffrer un dommage corporel ?

**Vendredi 10 octobre 2025**
**de 9h15 à 17h30**

eurojuris.fr

## Animé par :

**Jean-Marc SARAFIAN,**
Spécialisé en dommage corporel, ancien assureur et réassureur, ancien Président du Comité Corporel France Assureurs
**Et Anne-Sophie DUVERGER,**
Spécialisée en réparation du dommage corporel, avocat associée au Barreau des Hauts-de-Seine – Cabinet CRTD & Associés

## Organisé par :

**Xavier LEDUCQ**
Avocat à Paris et spécialiste en droit des assurances
Cabinet CRTD & Associés
Responsable de la commission Assurances et Responsabilité

## Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
**Soit 7 heures de formation**

## Lieu :

**Eurojuris – Wojo :** 82 avenue du Maine - 75014 PARIS

## Spécialités / compétences :

Préjudice corporel, Assurances

## Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires.

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

*Validité du programme du 2 juin au 31 octobre 2025– Version 1*

EUROJURIS FRANCE

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : La nomenclature Dintilhac / Le DFP
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : L'assistance tierce-personne / PGPA / PGPF
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-16h00 : L'aide à la parentalité / La capitalisation des pertes futures
- 16- 17h15 : La procédure d'offre d'indemnité
- 17h15-17h30 : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

### *Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :*

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

### *Contact Handicap :*

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

### *Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?*

Nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

## Inscription

- ❑ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- ❑ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- ❑ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- ❑ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.
- ❑ Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences … ) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : …….

Cabinet - Société: ..... Profession : ……..

N° INSEE : ……

**Modalités et délais d'inscription / d'annulation :**
Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.eurojuris.fr/formations.htm.
Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.
Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation, sinon la documentation sera adressée par courriel uniquement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.